

PROTESTATION

Au secrétariat des Nations-Unies

A l'attention de tous ceux et de toutes celles qui rédigent des documents sur les droits internationaux de l'homme et qui ont leur mot à dire sur la politique internationale

Le deuxième article de la Charte des Nations Unies nous rappelle le principe de l'autodétermination des peuples concernant leur avenir.

Le troisième article stipule que tout un chacun possède des droits humains et des libertés fondamentales, sans distinction de race, de langue et de religion. Près de 200 états sont signataires de cette Charte.

Par le traité de *Kasr-ý Pirin*, signée en 1639 entre l'Empire ottoman et l'Empire perse, le Kurdistan a été scindé en deux. Par le traité de Lausanne de 1923, il a été divisé en quatre, avec l'approbation et la signature des pays européens.

On dit qu'environ 35-40 millions de Kurdes vivent au Moyen-Orient. On les ignore et on ne reconnaît pas leur l'existence. Les Kurdes et le Kurdistan n'ont pas de nom. Alors qu'existent des dizaines de nations et d'états qui n'ont même pas plus de 100,000 habitants, l'existence même des Kurdes a été bafouée par des lois coloniales ou alors soumise aux législations arabe, turque ou iranienne.

On ne nous définit ni en tant que minorité, ni en tant que colonie. Les terres sur lesquelles nous avons vécu pendant des milliers d'années sont considérées comme celles appartenant à des Turcs, des Arabes ou des Iraniens. Cela veut dire que nous n'existons pas. Sans statut, pire qu'une colonie, sans langue, sans bannière, ni culture... Tout ceci nous est interdit.

Les missions de ces états qui se sont accaparés du Kurdistan, consistent à les écraser, assimiler, nier et faire taire ceux qui se sont opposés aux régimes tyranniques. Afin de faire disparaître les traces des Kurdes sur ces terres usurpées, ces états ont essayé tous les moyens barbares.

Suite à la terreur que les états colonialistes nous ont fait vivre, nous nous sommes toujours révoltés à travers l'histoire. Le feu de la liberté et de la justice ne s'est jamais éteint au Kurdistan divisé.

Alors que tout le monde a le droit de goûter à l'indépendance et à la liberté (le Kosovo vient de déclarer son indépendance), pourquoi ne possédons-nous pas ce même droit? Nous réclamons également les mêmes droits qu'ont les hommes qui vivent sur ce monde. Nous voulons avoir la possibilité de déterminer notre propre sort.

Ce ne sont pas les états arabe, iranien et turc qui nous ont créés. Avant même la création de ces états, nous étions les propriétaires de notre propre pays et de nos propres terres. Nous ne sommes pas des émigrants.

Présentement, alors que les notions de pays et de population nous sont interdites, les lois racistes des états, qui ne répandent que le sang et la mort parmi nous, nous proclament des «hors la loi». Quand nous évoquons le nom de notre pays, on nous condamne à l'emprisonnement.

Dorénavant, nous, les Kurdes, réclamons nos droits et Justice. Nous voulons élever des générations qui soient libres religieusement et culturellement. Nous voulons vivre sans crainte dans nos villages et dans nos bourgs.

Les Allemands ont demandé pardon aux juifs, les Australiens aux aborigènes...

Mais personne ne demande pardon aux Kurdes dont le pays est divisé en quatre morceaux et dont les générations entières réclamant des droits ont été décimées.

Nous voulons rappeler à ceux qui nous déconsidèrent: Nous ne renoncerons jamais au Kurdistan.

Vous, les états et les institutions qui détenez le sort du monde entier dans vos mains! Vu que votre ordre règne grandement sur le monde entier à l'heure actuelle, nous, les Kurdes, vous requérons pour que vous nous définissiez un statut.

Les Kurdes réclament à ceux qui façonnent les lois de ce monde, la liberté dont ils aspirent, ainsi que la restitution de leur pays, le Kurdistan.

Très respectueusement

www.ezkurdim.com